

SEMINAIRE DE FORMATION DE FORMATEURS
Kinshasa – République démocratique du Congo
du 10 au 12 septembre 2014

Accompagnement du guide méthodologique d'aide à la mise en œuvre des conventions fiscales internationales

Cas pratique 3 : gestion de performance

Objectif principal : réflexion sur les avantages des conventions, comment bien exploiter tous ces avantages et suivi du respect des obligations conventionnelles (point 2.6 et 3.7). Enjeu plutôt politique et stratégique et très important.

Vous êtes le Directeur chargé des relations internationales et à ce titre, vous devez proposer à la Direction générale un plan d'action visant à asseoir une stratégie de mise en œuvre efficace des conventions internationales dans le cadre d'une gestion axée sur le résultat.

1. Dans quels domaines peut-on envisager la gestion de performance ?

Proposition de réponse : Contrôle fiscal international, exploitation des renseignements reçus, suivi des obligations en matière d'échange de renseignements (forme, délais, ...), suivi des obligations en procédure amiable, suivi de l'assistance au recouvrement, suivi des attestations à délivrer (des infos à exploiter),...

2. Quels sont les avantages de cette gestion ?

Proposition de réponse : Le suivi a comme avantage que, d'un côté, vous êtes sûr de bien respecter les obligations qu'une convention vous impose vis-à-vis l'Etat partenaire et d'un autre côté, que la convention soit vraiment bien appliquée. Une bonne application est nécessaire pour éviter une perte de revenu imposable.

3. Plus particulièrement, quels pourraient-êre les indicateurs de performance pertinents en matière de gestion du contrôle fiscal international ?

Proposition de réponse : [point 2.6.4, b\)](#).